



CONCERTATION PASSERELLE – AVANCEMENT DU PROJET
Passerelle en gare de Thonon-les-Bains – Etudes esquisses et avant-projet
Convention de maîtrise d’ouvrage unique

Rappel du contexte et historique du projet

Dans le cadre du projet d’agglomération du Grand Genève et du SCOT du Chablais, l’agglomération de Thonon-les-Bains constitue un « pôle d’équilibre » qu’il convient de développer et de renforcer vis-à-vis de l’agglomération centrale de Genève.

En tant que centre régional de l’agglomération du Grand Genève, un important développement démographique et économique est prévu sur la commune de Thonon-les-Bains à horizon 2030 (+ 13 000 habitants et + 6 000 emplois par rapport à 2012). Cette croissance passe par l’aménagement du quartier de la gare en une nouvelle polarité principalement économique qui devra être desservie par les transports en commun à l’échelle du Grand Genève ainsi qu’à l’échelle du Chablais et du territoire communal.

Ainsi, le quartier de la gare de Thonon-les-Bains est amené à se développer avec l’arrivée du Léman Express (CEVA) et du projet de transport en commun à haut niveau de service sur la RD1005. Ces lignes structurantes, d’une part, relieront de façon performante Thonon-les-Bains au cœur de Genève et supprimeront ainsi l’effet frontière et d’autre part, faciliteront les connexions en transports en commun entre les pôles locaux du Chablais et la centralité de Thonon-les-Bains.

L’arrivée du Léman Express, qui développera une nouvelle offre et une fréquence accrue des dessertes, devrait induire une fréquentation de la gare de Thonon-les-Bains multipliée par trois à l’horizon 2020 (mise en service programmée en décembre 2019).

Une étude de programmation a été menée dans le but de définir les conditions d’accueil de ces nouveaux transports en commun structurants et les modalités de développement du quartier de la gare. Ses conclusions ont été validées fin 2014 par les différents partenaires de l’étude concernés par l’aménagement du secteur (SNCF, RFF, Etat, Région, Département, Commune).

Le projet consiste en l’aménagement d’un véritable pôle d’échange multimodal et d’un nouveau quartier à dominante économique intégré au centre-ville et connecté aux transports. Ce projet inclut notamment une requalification du maillage des espaces publics du secteur afin de lier les différents éléments du pôle d’échange et de créer une continuité des circulations et une lisibilité du fonctionnement du quartier. Ceci passe par la création d’un ouvrage majeur : une nouvelle passerelle ayant à la fois une vocation urbaine de liaison interquartiers et une vocation ferroviaire de desserte des quais et d’accès sud de la gare.



Etude de capacité et simulation du projet

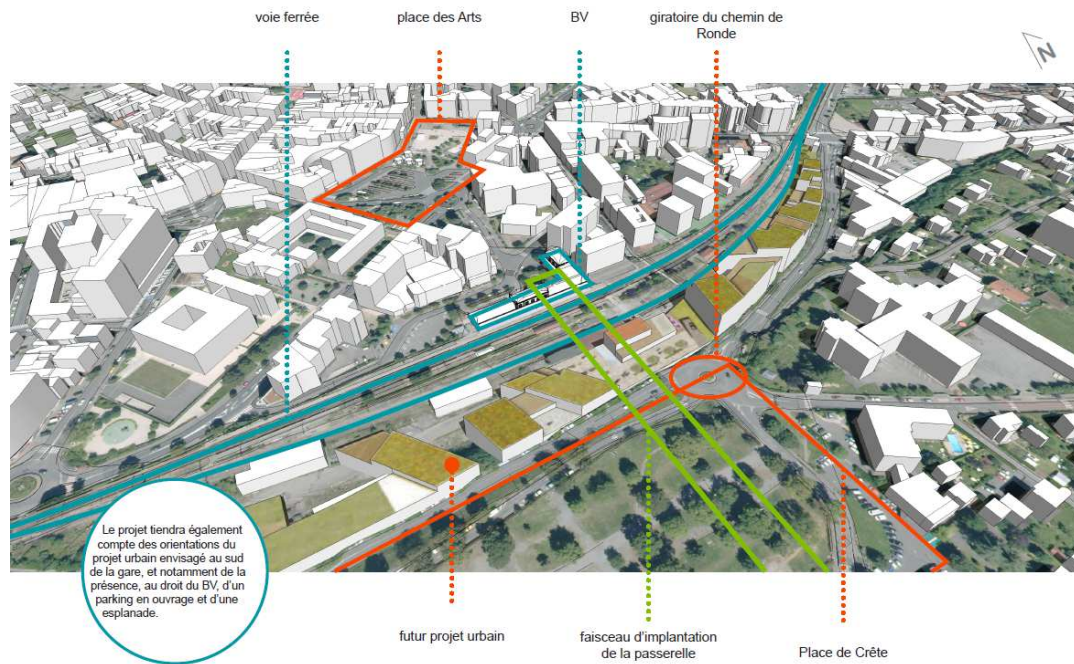
Source : Etude de programmation du pôle d'échange de la gare, 2014, EGIS et Villes et Paysages, commune de Thonon-les-Bains, Département de la Haute-Savoie, Région Rhône-Alpes, Etat, SNCF, RFF

A l'horizon de mise en service du Léman Express, la SNCF a l'obligation réglementaire de desservir les quais de la gare par un ouvrage dénivelé.

Lors de l'étude de programmation du pôle d'échange, la contrainte de la mise en accessibilité de l'accès aux quais pour la SNCF n'était pas présente. La mise en service de l'ouvrage n'était donc pas conditionnée à un calendrier précis du côté de la SNCF, l'avancement du projet était donc principalement porté par la Commune. Depuis, un renversement de la situation s'est opéré et cet ouvrage a pris une dimension prioritaire pour la SNCF, l'objectif temporel est désormais commun. En

effet, en l'absence d'un ouvrage commun, la SNCF se verrait contrainte de réaliser un ouvrage partiel ne desservant que les quais, à charge le cas échéant pour la Commune de réaliser un ouvrage urbain indépendant.

Etant donné les délais contraints pour parvenir à une mise en service de l'ouvrage fin 2019, une étude de faisabilité a été menée en 2016 par la SNCF sous maîtrise d'ouvrage communale. Elle a permis de définir le faisceau d'implantation de la passerelle répondant aux différents enjeux ferroviaires et urbains en présence (faisceau situé dans la partie est du bâtiment voyageurs) ainsi que les coûts estimatifs de l'ouvrage (enveloppe large de 13 millions d'euros HT).



Faisceau n°2 retenu

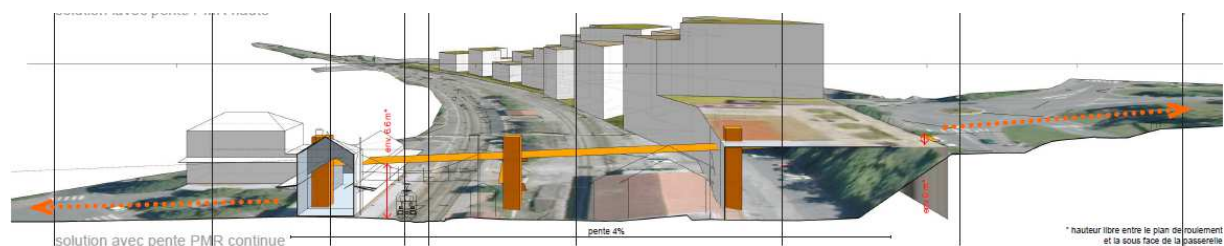
Source : Etude faisabilité passerelle, 2016, par SNCF Gares et Connexions, SNCF Réseau et AREP, commune de Thonon-les-Bains

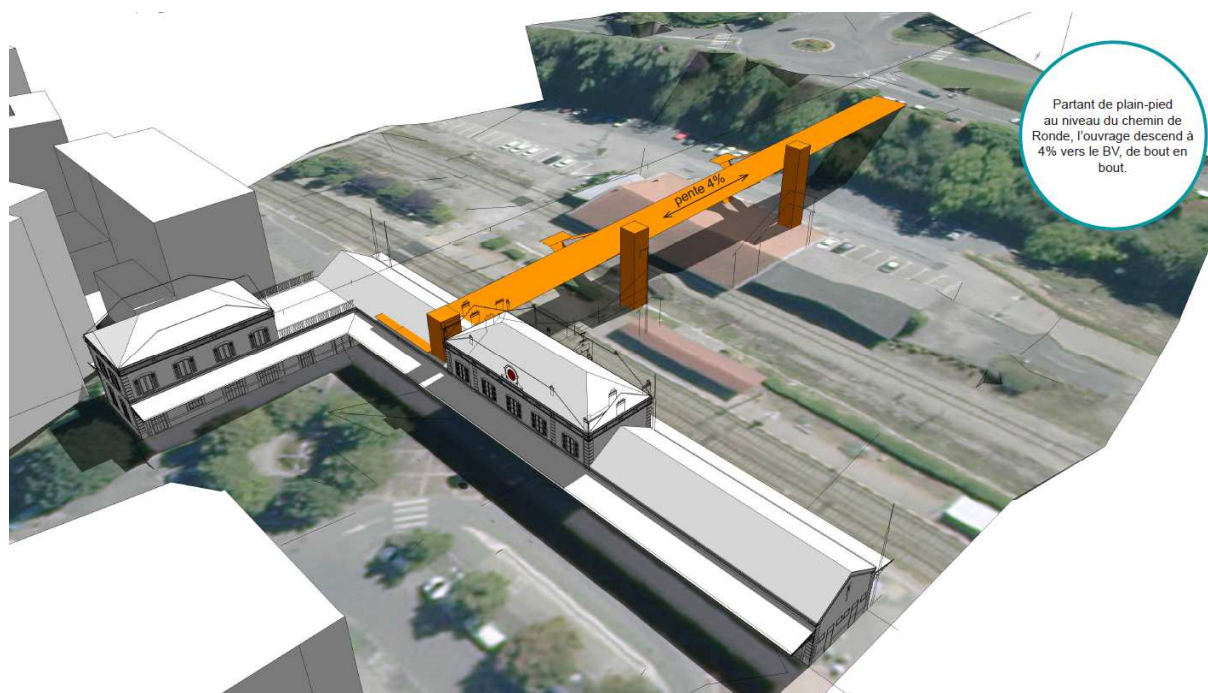
Etudes en cours

Les études suivantes sont désormais engagées afin de concevoir l'ouvrage et ses caractéristiques techniques (études préliminaires et avant-projet).

Lors du démarrage des études préliminaires (esquisses), deux options étaient envisageables pour l'ouvrage :

- un ouvrage reliant le parvis nord de la gare au chemin de Ronde / place de Crête ;
- un ouvrage reliant le parvis nord de la gare au parking en ouvrage au sud des voies ferrées qui constituerait le parvis sud de la gare et mènera jusqu'au chemin de Ronde / place de Crête, tel que prévu dans l'étude de programmation.





Faisceau d'implantation n°2 retenu avec une pente constante de 4% (respect des obligations pour les personnes à mobilité réduite)

Selon 2 options :

- *visuel 1 avec parking*
- *visuel 2 sans parking*

Source : Etude faisabilité passerelle, 2016, par SNCF Gares et Connexions, SNCF Réseau et AREP, commune de Thonon-les-Bains

Ces deux options ont été étudiées parallèlement en phase d'études préliminaires. Afin d'aider à la décision, une étude de faisabilité a été menée parallèlement sur la question du parking-relais.

Une étude pour l'aménagement du parvis sud et le réaménagement des espaces publics entre le débouché de la passerelle et la place de Crête est également menée en parallèle.

A l'issue des études préliminaires et de faisabilité de l'ouvrage de stationnement, la seconde option a été retenue à savoir : une passerelle reliant le parvis nord de la gare au parking en ouvrage au sud des voies ferrées construit en profitant de la pente du talus. L'étude de faisabilité d'un parking-relais en gare a conclu à la faisabilité d'un parking aux caractéristiques suivantes :

- Création d'un parking-relais en ouvrage utilisant la topographie du site
- D'une capacité estimée à environ 500 places à destination des usagers du train et des usagers du centre-ville et des riverains
- Accès au parking et dépose-minute par le sud pour éviter aux véhicules de pénétrer au centre-ville.

La partie supérieure du parking constituera le parvis sud de la gare et constituera le débouché de la passerelle vers le chemin de Ronde et la place de Crête qui feront également l'objet d'un réaménagement en faveur des modes doux.

Les études en cours ont conclu à la nécessaire reconfiguration du bâtiment voyageurs induite par le débouché de la passerelle et à la démolition de la halle ferroviaire inoccupée (située au Sud des voies) dont le positionnement et l'altimétrie empêchent la réalisation de l'ouvrage.

Organisation des études

Les études avancent dans l'ordre suivant :

- ouvrage passerelle en tant que tel
- ouvrage de stationnement

- traitement du parvis sud et de la connexion avec les espaces publics au sud

Etudes préliminaires et d'avant-projet de l'ouvrage passerelle

L'ouvrage ayant une double vocation et impactant le bâtiment voyageurs, trois maitres d'ouvrage sont concernés par le projet sur les périmètres suivants :

- pour SNCF Réseau (propriétaire des voies et infrastructures) : les circulations verticales sur le quai 2 et la portion de la passerelle située entre les deux quais, au prorata des usages ferroviaires ;
- pour SNCF Gares et Connexions (gestionnaire du service aux usagers, du bâtiment voyageurs et en charge des aménagements des pôles gares) : les modifications apportées au bâtiment voyageurs pour l'insertion de la passerelle, les circulations verticales dans le bâtiment voyageurs au prorata des usagers ferroviaires, les équipements nécessaires au service aux voyageurs ;
- pour la commune de Thonon-les-Bains : la passerelle sur toute la longueur entre le quai 2 et le débouché sur le parvis sud (sommet du parking-relais) vers la place de Crête, la portion entre les deux quais et les circulations verticales dans le bâtiment-voyageurs au prorata des usages urbains.

Au vu de l'imbrication des différents périmètres de maîtrise d'ouvrage et des délais restreints pour parvenir à une mise en service de l'ouvrage concomitante à celle du Léman Express, une maîtrise d'ouvrage unique sera utilisée ; elle sera exercée par SNCF Gares et Connexions en tant que branche de la SNCF chargée de l'aménagement des pôles gares.

Au vu de la spécificité de l'ouvrage et de son impact sur les installations ferroviaires et le bâtiment voyageurs, de la nécessaire compatibilité du projet avec ces installations, de la nécessité de faire évoluer ces installations en lien avec le projet dans le respect de la réglementation ferroviaire, des délais de travaux et des obligations de mise en accessibilité et en sécurité à l'horizon du Léman Express, de la nécessité d'organiser très en amont les travaux au vu de leur impact sur le trafic ferroviaire, seule la SNCF est en capacité d'encadrer efficacement la mission de conception d'un ouvrage répondant à la fois aux contraintes ferroviaires et urbaines du site et du projet.

Etudes de projet pour les travaux préalables à la passerelle

Il s'agit des études techniques pour le réaménagement du bâtiment-voyageurs (insertion passerelle et aile côté Evian à revaloriser) et la démolition de l'ancienne halle « SERNAM » désaffectée située sur le tracé de la passerelle.

Les études préalables aux travaux de réaménagement du bâtiment-voyageurs et à l'insertion de la passerelle dans le bâtiment seront menées fin 2017 et début 2018. Les travaux démarreront début 2018.

Etudes de projet en vue des travaux passerelle

Les études de projet en vue de lancer les travaux de construction de l'ouvrage passerelle seront menées début 2018. Le démarrage des travaux de construction est prévu début 2019.

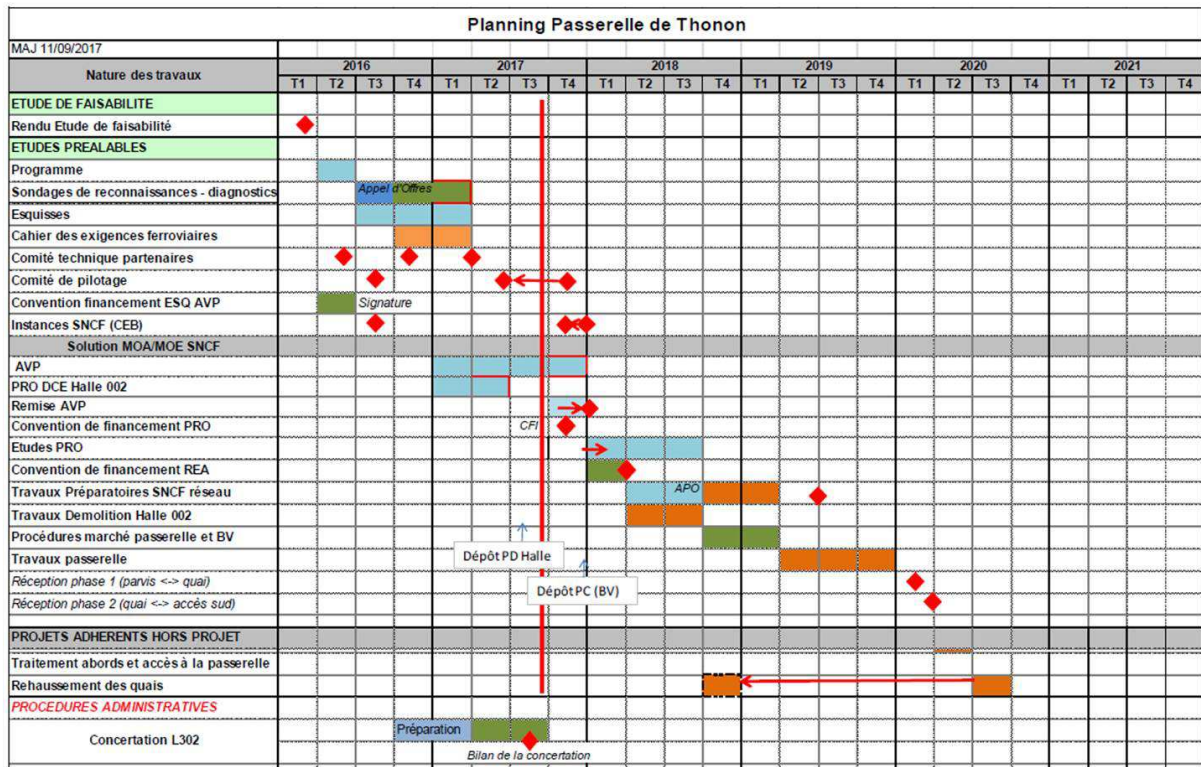
Etudes de faisabilité de l'ouvrage parking

L'étude de faisabilité d'un parking-relais en gare a conclu à la faisabilité d'un parking en ouvrage connecté à la passerelle. Le montage du projet est à l'étude.

Etudes pour le réaménagement du débouché et des espaces publics au sud

Les études relatives au débouché de la passerelle au sud en lien avec le parking-relais / parvis et avec le réaménagement du chemin de Ronde et la connexion avec la place de Crête sont en cours. Il s'agit de pacifier cet espace.

Afin de permettre une mise en service de l'ouvrage concomitante à celle du Léman Express, le calendrier des études et travaux est le suivant :



Calendrier prévisionnel des études et travaux de la passerelle

Source : projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique

Enfin, une concertation est menée sur le projet au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.